

CAHIER DES CHARGES

Accueil des stages du Pôle Avenir

CRE HAUTS-DE-FRANCE 2025-2028

Dans le cadre de la structuration et du développement de son dispositif d'accompagnement des jeunes cavaliers performants et engagés de la région, le Comité Régional d'Équitation des Hauts-de-France lance un appel à candidatures pour sélectionner une structure équestre d'accueil pour les stages du Pôle Avenir sur trois saisons : 2026, 2027 et 2028.

Cet appel d'offre est à destination des structures équestres des Hauts-de-France.

1. OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

Le présent appel a pour objet la désignation d'une structure d'accueil capable d'héberger et de mettre à disposition sa structure pour l'organisation d'environ dix stages annuels du dispositif Pôle Avenir, répartis tout au long de l'année.

2. MISSIONS ATTENDUES

Les structures retenues devront être en mesure :

- D'accueillir des stages d'une durée de 1 à 2 jours.
- Environ 10 journées par saison (calendrier établi à l'avance en collaboration avec le prestataire retenu).
- De mettre à disposition des installations de qualité permettant la pratique des disciplines olympiques (CSO, dressage, CCE).
- De garantir des conditions de travail optimales par tous les temps • D'assurer la sécurité et le bien-être des chevaux et des cavaliers • Accueillir des stages sans cheval (pédagogie, anglais, théorie...) dans une salle adaptée.
- Offrir un espace de restauration ou un lieu permettant aux stagiaires de

prendre leur repas sur place.

- Mettre à disposition des boxes pour les chevaux des cavaliers extérieurs lors de stages sur 2 jours

3. CONDITIONS TECHNIQUES REQUISES

Les structures candidates devront justifier des éléments suivants :

Infrastructures sportives :

- Manège couvert, praticable par tous les temps, aux dimensions adaptées à l'entraînement
- Carrière extérieure utilisable toute l'année
- Présence d'un terrain de cross ou d'installations spécifiques selon les disciplines (CSO, dressage, CCE...) appréciée
- Présence de matériel pédagogique (obstacles, lettres de dressage, etc.).

Espaces fonctionnels :

- Salles de travail en intérieur pour les contenus théoriques : anglais, mental, règlement, etc.
- Espace de restauration ou salle permettant de prendre un repas à l'abri (chauffée en hiver)
- Sanitaires accessibles et entretenus.

Accueil des chevaux :

- Minimum 10 à 15 boxes disponibles pour les chevaux des cavaliers extérieurs sur 2 jours
- Accès à l'eau, foin et litière à prévoir ou à préciser dans l'offre
- Espaces de stationnement adaptés aux véhicules équestres (camions, vans).

4. DOSSIER DE CANDIDATURE

Chaque structure souhaitant faire acte de candidature devra transmettre un dossier comportant les éléments suivants :

1. Présentation de la structure (localisation, responsable, historique...)
2. Descriptif détaillé des installations sportives et fonctionnelles (avec photos)
3. Capacité d'accueil (chevaux, cavaliers, intervenants)
4. Tarifs journaliers (location des installations, boxes, salles...)
5. Prestations complémentaires disponibles : restauration, hébergement, etc.
6. Toutes autres informations jugées utiles à votre candidature.

5. MODALITÉS DE TRANSMISSION

Les dossiers de candidature sont à adresser au plus tard le **31 Août 2025**.

- Transmis par mail : crehautsdefrance@gmail.com
- Envoyés par la poste en lettre recommandée avec accusé de réception ou en mains propres à l'adresse :

**Comité Régional d'Équitation des Hauts-de-France
à la Maison Régionale des Sports
367, rue Jules Guesde
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite.

6. DURÉE DE L'OFFRE

Le contrat est établi pour une durée de trois saisons, du 1er septembre 2025 au 31 Août 2028.